

Hausse confirmée de l'indice de tolérance

Le rapport 2016 de la CNCDH* sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie montre une France plus tolérante, malgré les préjugés qui persistent. Il s'attarde aussi sur la question, importante, de la méthodologie d'enquête. Entretien avec Magali Lafourcade, secrétaire générale.

Gérard Aschieri (éditeur en chef d'*H&L*): La CNCDH publie depuis 1990 son rapport sur le racisme. La dernière édition, le rapport 2016, a été fortement médiatisée. Quels en sont les traits saillants ?

Magali Lafourcade : Effectivement, nous avons désormais plus d'un quart de siècle d'expérience et, depuis le début, nous utilisons en toute indépendance les mêmes méthodes : le rapport croise une analyse socio-logique des préjugés via une enquête d'opinion, une analyse des actes recensés et une évaluation des politiques publiques de lutte contre le racisme qui nous conduit à formuler une série de recommandations. Si le rapport a suscité un fort intérêt des médias ces dernières années, c'est qu'il donne des résultats parfois contre-intuitifs : on a un paysage de sinistrose avec une montée de l'extrême droite et des questionnements identitaires, or, quand on creuse le sujet auprès des citoyens, les voyants sont tous au vert.

Dans le rapport 2016 remis au Premier ministre le 29 mars 2017, le premier constat est que les préjugés reculent : en 2013 on avait atteint un plancher de la tolérance, au cœur des problèmes économiques et sociaux liés à la crise de 2008 ; depuis, l'indice de



« Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie », voir www.cncdh.fr/fr/publications/rapport-2016-sur-la-lutte-contre-le-racisme-lantisemitisme-et-la-xenophobie.

tolérance n'a cessé de progresser et a quasiment rejoint son point le plus élevé : on est à 65 % de tolérance (voir graphique 1). Ce n'est pas le seul aspect positif car, même s'il reste une hiérarchie des rejets, tous les groupes analysés voient leur acceptation progresser.

S'agissant des actes racistes, nous utilisons les statistiques fournies par les ministères de l'Intérieur et de la Justice : nous avons fait un travail fouillé d'analyse pour bien comprendre ce que chacun comptait, car l'objet de leurs recensements est trop différent pour que ceux-ci puissent être croisés ; mais là aussi, même si ces chiffres restent l'écume des choses, on constate un net recul des actes racistes, que ce soit dans leur ensemble ou catégorie par catégorie.

Toutefois, si les voyants sont au vert, il n'en reste pas moins une partie de la France marquée par des préjugés racistes.

Dans la période récente la France a connu des attentats terroristes graves. Est-ce que cela a joué un rôle dans l'évolution que vous constatez ?

Après les attentats de janvier 2015 nous avions choisi de mener une enquête complémentaire à celle qui avait été conduite fin 2014. Nous l'avons fait après les atten-

tats de novembre 2015 et le début de l'état d'urgence. Il s'agissait de voir si ces attentats avaient une influence, et laquelle. Nous avons ensuite le sondage effectué en octobre 2016, un an après le début de l'état d'urgence. Ces quatre sondages révèlent qu'il y a une demande de sécurité et d'autorité mais aussi une permanence de ce que nous appelons l'esprit du 11 janvier, ce mouvement de masse de fraternité et de cohésion : il perdure, malgré l'effet stigmatisant de l'état d'urgence. Même s'il y a toujours une crispation autour de l'islam, les musulmans eux-mêmes sont mieux acceptés.

N'y a-t-il pas toujours une stigmatisation particulière des Roms ?

Oui, pour eux, il y a toujours beaucoup plus de rejet que d'acceptation, mais là aussi cela va mieux (voir graphique 2). D'ailleurs nous avons étudié la responsabilité de la parole politique et du cadrage médiatique dans la banalisation des préjugés dans le reste de la société. L'évocation des Roms par les politiques et les médias est souvent faite de façon négative. Dernièrement, ils en ont beaucoup moins parlé, et cela a conduit à une amélioration de la perception de ce groupe dans le reste de la société.

* Commission nationale consultative des droits de l'homme.

Mais vos outils sont-ils bien fiables ? Ne présentent-ils pas des limites ? Ces résultats semblent aller à l'encontre de l'expérience douloureuse de beaucoup de gens. N'est-ce pas parce qu'ils rendent mal compte de la réalité ?

C'est un vrai sujet qui mérite une attention particulière, et, dans cette édition, nous avons voulu l'approfondir. Comme notre enquête existe depuis 1990, nous avons désormais une incontestable expérience de l'outil. Nous savons que la réponse à une question d'un sondage ne veut rien dire. Les réponses doivent être nombreuses, croisées. Nous utilisons un agrégat de soixante-neuf items qui permet à l'équipe de chercheurs de Sciences Po, dirigée par Nonna Mayer et Vincent Tiberj, de construire pour la CNCDH un indice longitudinal de tolérance avec une très grande rigueur. Mais nous savons aussi qu'il y a un léger biais dans les sondages en face-à-face : la sociologie nous apprend que les gens qui ouvrent la porte de leur domicile sont plus souvent de gauche,

et, même si l'on dit que l'échelle gauche/droite perd de son sens, les gens se définissent toujours par rapport à elle.

Nous avons donc voulu expérimenter, en parallèle au sondage en face-à-face que nous faisons depuis le début, un sondage en ligne. Ces sondages sont faits sur la base d'un «*access panel*» mais il faut tenir compte du fait qu'en égard à la fracture numérique, les participants à ces panels ne sont pas complètement représentatifs de leur catégorie sociale : l'ouvrier ou la personne âgée qui participe à un tel *access panel* n'est pas n'importe quel ouvrier ou n'importe quelle personne âgée, d'autant qu'il y a des formes de professionnalisation des sondés par Internet. Et cela fait que, dans les sondages en ligne, il existe également un biais bien identifié des sociologues, qui, lui, est un biais de droite et catholique. Quand on compare les deux sondages pour un grand nombre de questions, le résultat est quasi-médiocrement identique. En revanche c'est sur les questions les plus taboues, celles qui génèrent le plus de

crispations, que l'on voit des différences, notamment autour de l'islam. Pendant trois ans, nous allons continuer cette expérimentation relative au mode de passation du sondage, pour creuser la problématique des biais et garantir la robustesse de l'indice longitudinal de tolérance. Dans les enquêtes en face-à-face, nous avions trouvé les moyens de corriger le biais de la « désidérabilité sociale » : en effet, la norme antiraciste est tellement intégrée en France qu'il est difficile de se dire raciste ou donner une réponse raciste dans un entretien en face-à-face ; nous avons donc des méthodes éprouvées pour gommer ce biais, à travers un système croisé de questionnements indirects. Enfin, nous avons voulu travailler sur les émotions : nous avons montré des photos, par exemple un bateau avec des migrants, des religieuses à la plage ou des plages du débarquement avec un alignement de croix et une étoile de David, pour voir quelles émotions cela produisait et comment les personnes réagissaient. Tout cela constitue des

Si le rapport de la CNCDH a suscité un fort intérêt des médias ces dernières années, c'est qu'il donne des résultats parfois contre-intuitifs : on a un paysage de sinistre avec une montée de l'extrême droite et des questionnements identitaires, or, quand on creuse le sujet auprès des citoyens, les voyants sont tous au vert...

Graphique 1 **L'indice longitudinal de tolérance (1990-octobre 2016)**



Source : Baromètres CNCDDH

Il y a une permanence de ce que nous appelons l'esprit du 11 janvier, ce mouvement de masse de fraternité et de cohésion, malgré l'effet stigmatisant de l'état d'urgence. Même s'il y a toujours une crispation autour de l'islam, les musulmans eux-mêmes sont mieux acceptés.

outils complémentaires qui nous permettent d'avoir vraiment une cartographie très fine.

Vous parlez d'« écume des choses », à propos du recensement des actes racistes. Quels biais désignez-vous ainsi ?

Il ne faut pas oublier que lorsqu'on a un indice de tolérance de 65%, cela signifie que 35% des personnes interrogées sont soit ouvertement racistes, soit manifestent un racisme implicite. Et il y a encore beaucoup d'actes racistes, nourris par ces préjugés. Ainsi, la baisse des actes antimusulmans en 2016 par rapport à 2015 est un peu en trompe-l'œil car, en 2015, après les attentats de janvier, il y a eu une flambée d'actes antimusulmans, ne serait-ce que parce que lorsqu'il y a un mouvement de la société vers plus de tolérance, il y a une crispation de ceux qui y sont opposés: on l'a bien vu, avec la montée des actes homophobes lors du débat sur le mariage pour tous.

De même, rapportés à la population juive, les actes antisémites restent très élevés, alors qu'il s'agit du groupe le mieux accepté.

Mais surtout, quand on fait des enquêtes de victimisation, le nombre de personnes qui disent avoir été victimes d'actes racistes dans l'année est de très loin supérieur à celui des statistiques de la police et de la justice. Cela pose la question de l'accès à la justice et donc, en creux, celle du refus de prendre les plaintes: ainsi, sur les injures racistes, seules 6% des personnes les ont signalées à la police ou la gendarmerie, et la moitié de celles qui les ont signalées n'ont pas déposé plainte. Cela signifie qu'une partie a été découragée de porter plainte ou a fait face à un refus de plainte - interdit dans notre pays - et qu'une autre a décidé, d'elle-même, de ne pas porter plainte, mais on ne sait pas mesurer la part de chacune d'elles. On a là un vrai problème d'accès à la justice.

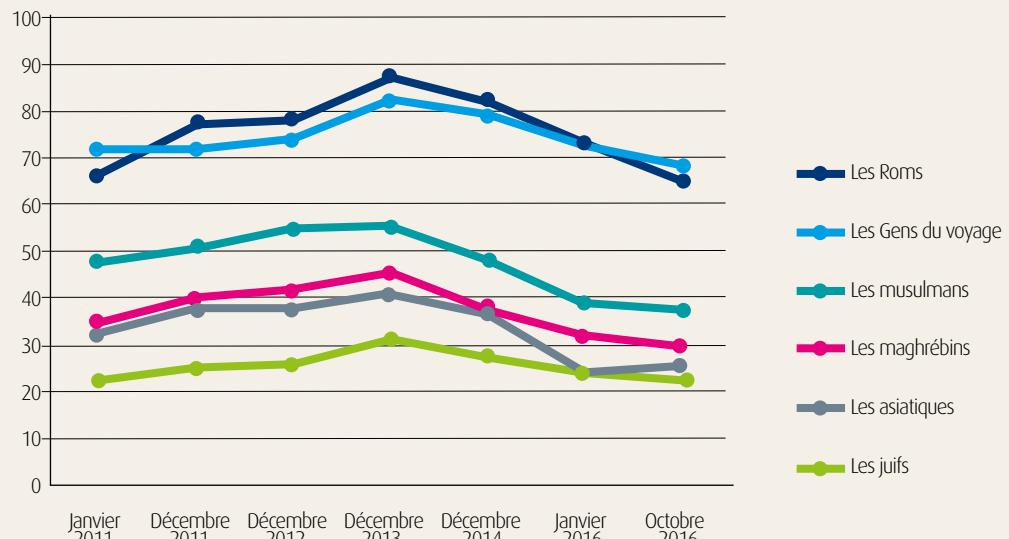
Le rapport, habituellement, contient un certain nombre de focus. Pouvez-vous nous en parler ?

J'ai évoqué le travail sur les dispositifs statistiques de l'Intérieur et de la Justice, pour lequel nous

avons bénéficié d'une collaboration très positive des services de ces ministères. De même, il y a un focus sur le cadrage médiatique - le discours des politiques et celui des médias sur les questions d'appartenance - dont nous soulignons le rôle majeur dans les phénomènes de rejet et donc la responsabilité en termes d'exemplarité. Un focus porte également sur les « contrôles au faciès », phénomène sociologiquement bien documenté mais qui se heurte à un vrai refus de reconnaissance de la part de l'Etat, même si celui-ci vient d'être condamné par la justice pour faute lourde.

Je souhaite insister sur une nouveauté: le focus sur « l'intersectionnalité ». En effet, nous nous sommes aperçus que la justice avait un problème de compréhension de ce qui avait été vécu par la victime lorsque celle-ci se trouve confrontée à plusieurs axes unidimensionnels dominé/dominant, par exemple une femme de couleur, d'origine étrangère, habitant un quartier considéré comme difficile: toutes ces caractéristiques s'amplifient

**Graphique 2
Tendances à juger divers groupes comme « à part dans la société »**



Source: Baromètres CNCDH 2011-2016.



en se croisant, et il devient quasiment impossible d'avoir un parcours de vie sans être confronté à de multiples discriminations. Or, les politiques publiques et les associations, parce qu'elles sont souvent segmentées en fonction de critères unidimensionnels de discrimination, ont du mal à bien répondre à ces situations. Les instances internationales de surveillance du Conseil de l'Europe et de l'ONU nous avaient particulièrement alertés sur cette problématique.

Ce rapport existe depuis plus de vingt-cinq ans, il s'améliore régulièrement, est de plus en plus médiatisé, mais quels en sont les effets sur les politiques ? Il est toujours difficile d'analyser la portée et l'efficacité de notre influence. La CNCDH n'est pas

seule à traiter de la question des racismes. Des ONG antiracistes, et d'autres plus généralistes comme la Ligue des droits de l'Homme ou Amnesty International, font un travail remarquable pour lutter contre le racisme. Ces ONG sont d'ailleurs membres de la CNCDH. Il est donc difficile d'isoler l'effet du rapport annuel de celui produit par leurs actions. En revanche, comme la CNCDH est une institution de l'Etat, dont l'indépendance est largement éprouvée, ce rapport fait vraiment référence. Non seulement nous sommes le rapporteur national sur le sujet mais nous sommes aussi l'institution nationale française des droits de l'Homme accréditée par les Nations unies, et, à ce titre, nous avons une mission d'évaluation de tous les plans d'action natio-

La norme antiraciste est tellement intégrée en France qu'il est difficile de se dire raciste ou donner une réponse raciste dans un entretien en face-à-face; la CNCDH a donc des méthodes éprouvées pour gommer ce biais, à travers un système croisé de questionnements indirects.

naux contre le racisme et l'antisémitisme, nous interagissons avec le Comité des Nations unies pour l'élimination des discriminations raciales et avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), etc. Ces instances internationales se font les porte-voix de nos analyses et de nos propositions, jouant ainsi un rôle formidable de levier auprès des pouvoirs publics français. Tout cet ensemble, organismes internationaux, ONG, combiné à la médiatisation du rapport, produit peu à peu des résultats: dans les plans d'action contre le racisme et l'antisémitisme, dans les travaux parlementaires, on a pu voir notre influence de manière très nette; sachant que notre efficacité dépend aussi de la convergence des interventions de chacun de ces acteurs. ●